

Responsable
Emmanuelle SANTONJA



Renseignements et inscriptions
secrétariat C.L.S.H.
Centre Social "Porte Dauphine"
04.26.38.40.20.



N O U V E L

accueil de Loisirs
3 / 10 ans
"La Ferme Joly"



La Direction et l'équipe d'animation vous proposent :

Un lieu d'accueil

Centre Social « Porte Dauphine »
Avenue du Général de Gaulle
38290 LA VERPILLIERE ☎ 04.26.38.40.20.

Un lieu d'activités

La Ferme JOLY
Rue du Bret
38290 LA VERPILLIERE ☎ 04.26.38.40.16.

Une garderie

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent seront accueillis à la garderie de 07h30 à 08h30 et de 17h30 à 18h30 dans les locaux de l'école primaire Jean Jaurès.

Des Horaires

08 h 30 - 11 h 30 Matin
13 h 30 - 17 h 00 Après-Midi
08 h 30 - 17 h 00 Journée

Accueil à 8h30 et départ à 17h00 à l'école primaire Jean Jaurès.

De multiples activités

Les activités et les sorties proposées sont autant culturelles, sportives que manuelles, et aménagées en fonction de l'envie et de l'âge de l'enfant (baignade, cinéma, équitation, spectacle, cirque, luge, accrobranche...)

Les groupes

Vacances

3-4 ans
5-6 ans
7-8 ans
9-10 ans

Mercredis

3-4 ans
5-6 ans
7-10 ans

Des tarifs

La participation financière des journées ou $\frac{1}{2}$ journées à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dépend de votre quotient familial. Afin de connaître les tarifs, merci de vous munir lors de l'inscription :

- de votre n° d'allocataire CAF de Vienne,
- ou - d'une notification de la Caisse d'Allocations Familiales,
- ou - de votre dernier avis d'imposition + le montant de vos prestations familiales.

Ces documents seront à renouveler en septembre 2012 pour une mise à jour du quotient familial. Si vous ne souhaitez pas nous fournir ces documents, le tarif appliqué sera celui de la dernière tranche du quotient familial.

Merci de nous informer de toute modification de situation durant l'année (adresse, téléphone, mariage...).

La Caisse d'Allocations Familiales de Vienne accorde une aide financière (2.42 €/jour) sous forme de bons d'Aides aux Temps Libres, uniquement pendant les vacances scolaires. Pour en bénéficier :

- votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 620 €,
- votre enfant doit avoir eu 3 ans avant octobre 2011,
- l'inscription au Centre de Loisirs doit être faite en

Journée avec repas.

Merci de nous fournir la photocopie de l'imprimé « Aides aux Temps Libres 2012 » que la CAF vous aura envoyée.